

PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Le vendredi 24 avril 2026, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

Présents : 11

Sont présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, PESTOURIE Christine, VERGNE Louis, CAPEL Marie-Pierre, MOULÈNE Patrice, JABIOL Sylvie, MARTINIE Francis, RIEUX Céline, MOMPÉCHIN Carine, CROS Michel

Votants : 11

Secrétaire de séance : CROS Michel

Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 03 Avril 2026 par Michel CROS, en remplacement de Mme Kethline VENANCI, secrétaire de la séance.

Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE),
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Vote du Budget Commune 2026,
- Vote du Budget Eau 2026,
- Vote du Budget Assainissement 2026,
- Vote du Budget Station-service 2026,
- Vote du Budget Épicerie Camps 2026,
- Questions Diverses

M. le Maire indique que, pour des raisons personnelles, Mme Kethline VENANCI a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale avec prise d'effet au 13.04.2026.

Comme le veut la nouvelle législation électorale, elle est remplacée dans ses fonctions par M. Michel CROS, présent en suivant sur la liste présentée par M. René BITARELLE.

Le tableau du Conseil Municipal a donc été modifié à la date du 14.04.2026.

DELIBERATIONS

Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (N°DE_034_2026)

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission de Contrôle de Listes Electorales désigné en 2023.

Sont proposés aux services de la Préfecture :

Représentants du Conseil Municipal :

- M. MOULÈNE Patrice = Titulaire
- Mme CAPEL (née TOURNEIX) Marie-Pierre = Suppléante

Délégués de l'Administration :

- Mme VERT (née GRENIER) Raymonde = Titulaire
- Mme MONFREUX Maryline = Suppléante
- M. SEGOL Guy = Suppléant

Délégués du Tribunal Judiciaire :

- M. PESTOURIE Jean = Titulaire
- M. MOULÈNE André = Suppléant
- M. AUBERTY Jean Michel = Suppléant

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
(N°DE_035_2026)

M. le Maire donne connaissance du texte de Loi (article 1650-1 du Code Général des Impôts) qui prévoit que dans chaque Commune, il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse une liste de 24 propositions de noms de commissaires à soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera, à partir de cette liste, des 6 commissaires titulaires et des 6 suppléants de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

NAUDET Christian	TEILHET Bruno
POULET Marie-Claire	LAJARRIGE Alain
FRAYSSE Grégory	MOMPÉCHIN Thierry
RIEUX Jean-Marie	PESTOURIE François
SEGOL Olivier	MONFREUX Raymond
VERGNE Louis	MARTINIE Francis
CAPEL Jean-Louis	FRULLANI Guillaume
GONZALES Sébastien	VAURS Laurence
CAPELLE Claudine	PADIRAC Jean-Marc
LAURENT Régis	PRADAYROL Claude
GAUCHIE David	FARGES Chantal
BRIGES Danièle	WALTER Gérard

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Budget primitif COMMUNE 2026 (N° DE_036_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune.

Ce budget s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : 1 118 652,31 €
- section d'Investissement à : 745 564,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 1 Abstention DECIDE :

- **d'approuver** le budget M57 de la Commune pour 2026.
- En matière de fongibilité des crédits en M57 : **de déléguer** au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 10**
- **Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 1**

Budget primitif EAU 2026 (N° DE_037_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'Eau.

Ce budget s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **70 148,72 €**
- section d'Investissement à : **118 818,85 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **d'approuver** le budget M49 de l'Eau pour 2026,
- En matière de fongibilité des crédits en M49 : **de déléguer** au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Budget primitif ASSAINISSEMENT 2026 (N° DE_038_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'Assainissement.

Ce budget s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **33 167,24 €**
- section d'Investissement à : **82 953,68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **d'approuver** le budget M49 de l'Assainissement pour 2026,
- En matière de fongibilité des crédits en M49 : **de déléguer** au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Budget primitif STATION-SERVICE 2026 (N° DE_039_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Station-service.

Ce budget s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **339 091,12 €**
- section d'Investissement à : **0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **d'approuver** le budget M4 de la Station-service pour 2026,
- En matière de fongibilité des crédits en M4 : **de déléguer** au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Budget primitif ÉPICERIE CAMPS 2026 (N° DE_040_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'Épicerie Camps.

Ce budget s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **99 648,48 €**
- section d'Investissement à : **0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **d'approuver** le budget M4 de l'Épicerie Camps pour 2026,
- En matière de fongibilité des crédits en M4 : **de déléguer** au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 11**
- **Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**



QUESTIONS DIVERSES

Démission de Kethline VENANCI :

Carine MOMPÉCHIN interroge M. le Maire sur la motivation de Kethline VENANCI à être candidate sur la liste électorale qu'il a mené : Cette candidature était-elle sincère où la démission était-elle déjà programmée. M. le Maire explique que cette démission n'est pas liée à un manque de motivation à être conseillère mais due une organisation personnelle et professionnelle compliquée.

Hôtel-Restaurant du Lac :

Raymond MONFREUX indique qu'une réunion a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre afin de finaliser le dossier des travaux de rénovation énergétique la salle de restauration. Les modifications de la partie bar vont être revues afin de conserver cet espace. Les élus qui s'étaient opposés à la suppression du bar se disent satisfaits de ce changement.

Budget Communal :

Carine MOMPÉCHIN, s'abstient lors du vote du Budget de la Commune car malgré la conservation de la partie bar à l'Hôtel-Restaurant, les travaux de rénovation énergétique de la salle reste une opération coûteuse pour la commune.

Convention de mutualisation des frais de fonctionnement du Stade de La Chapelle Saint Géraud :

M. le Maire indique que, depuis 2025, à la demande la Commune de La Chapelle Saint Géraud, les frais de fonctionnement du stade de foot sont répartis auprès des Communes de La Chapelle Saint Géraud, Reygades, Mercoeur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel. Le montant est de 584,03 € par Commune pour 2026.

BITARELLE René
Président de séance

CROS Michel
Secrétaire de séance

